



**Acte n° 2023D010**  
**Délibération portant autorisation de demande de subvention pour la**  
**construction d'un terrain multisports « city stade »**

Le 06 mars 2023, à 20h30, en Mairie de Monesties, se sont réunis les membres du Conseil Municipal,

**Etaient présents :** Marty Denis, Benazech Roland, Risse Sylvie, Goulesque Didier, Routhe Jean-Paul, Blanc-Antès Danielle, Ducros Alexandre, Pietropoli Jean-Philippe, Jean Louis CORTESE, Lequeux Jean-Louis.

**Etaient absent(s) excusé(s) :** Selam Fatima, Joëlle DURAND, Faugères Karine, Frayssinet Sylvie, Verdier Jean-Pierre

**Pouvoirs :**

Karine FAUGERES donne pouvoir à Didier GOULESQUE  
Sylvie FRAYSSINET donne pouvoir à Danielle BLANC-ANTES  
Karine DURAND donne pouvoir à Sylvie RISSE  
Fatima SELAM donne pouvoir à Denis MARTY  
Sylvie PRAYSSINET donne pouvoir à Danielle BLANC ANTES  
Jean Pierre VERDIER donne pouvoir à Roland BENAZECH

**Le secrétariat a été assuré par :** Jean Philippe PIETROPOLI

Le conseil municipal de la commune de Monestiés

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il n'existe pas à ce jour de structure sportive de plein air et multi activités pour le public jeune,

Considérant le potentiel de subvention accessible pour ce genre de projets, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la construction d'un terrain multisports ou « city stade » de 12 m x 24m sur la parcelle AN359 en face de la parcelle AN24 à proximité du terrain de camping des Prunettes.

**Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

**Décide :**

- De donner son accord pour la construction d'un terrain multisports « city stade » dont le montant est estimé au maximum à 102 900 € T.T.C.
- De solliciter respectivement auprès de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département et de la Communauté de Communes du Carmausin Ségala, une subvention de 35%, 15%, 20% et 10 000 euros.
- De s'engager à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 20 % du montant T.T.C.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec les différents financeurs en définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.
- D'inscrire le montant de ces dépenses au budget de la Commune

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.**

Fait à Monesties, le 06/03/2023

Monsieur le Maire

Denis MARTY



---

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.